



Communiqué de presse

Ivry, le 12 octobre 2016

Pour l'enfant et pour des activités de qualité !

Après deux journées de grève réussies, le SEP-UNSA appelle à nouveau à la grève le jeudi 13 octobre 2016. Pour cette journée de mobilisation, la CFDT rejoindra le mouvement qui ne fait que grossir depuis le 5 septembre 2016.

Pour une ouverture du dialogue

La réforme ayant eu 3 ans pour s'installer, nous attendons aujourd'hui du gouvernement qu'il nous fasse des propositions concrètes pour avancer sur la qualité éducative et la professionnalisation.

Depuis 2012, le SEP-UNSA réclame une programmation de la formation des animateurs pour que les intervenants des TAP puissent accéder via la formation initiale ou la VAE à des diplômes professionnels. Nous demandons aussi que les moyens soient mis en œuvre pour que la réforme ne soit pas dévoyée. Rappelons que l'instruction pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire (circulaire n° 2014-184 du 19-12-2014) demande :

- Que les temps périscolaires soient de qualité et favorisent la mise en œuvre d'activités contribuant au développement physique, intellectuel et sensible de l'enfant ;
- Que le PEDT soit un outil partenarial favorisant la complémentarité des temps ;
- Que le PEDT soit garant d'une offre éducative permettant l'accès de tous aux activités et construite de manière à offrir un parcours éducatif cohérent et de qualité ;

Cette même instruction datant de 2014 écrit clairement qu'une « réflexion sera prochainement engagée par le ministère chargé de la jeunesse sur la réponse aux besoins de formation des professionnels chargés de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et des personnels encadrant les enfants dans les temps périscolaires. » Un peu plus loin, au titre V, nous pouvons lire : « En application de l'article 2 du décret n°2013-707 du 2 août 2013, les accueils de loisirs périscolaires organisés dans le cadre d'un PEDT peuvent expérimenter des modalités d'organisation et d'encadrement spécifiques. Les expérimentations engagées dans ce cadre font l'objet d'une évaluation, assurée par le comité de pilotage du PEDT, selon les modalités et le calendrier prévus dans le décret susmentionné. »

En septembre, le SEP-UNSA avait rencontré les directeurs adjoint de cabinet de Mme Najat Vallaud Belkacem et M. Kanner. Mais sans avancée réelles sur le dossier et sans proposition, nous avons décidé de déposer un recours devant le conseil d'état pour nos respect de l'article 3 du décret du 2 août 2013 (évaluation des dérogations).

Nous demandons

Depuis plusieurs années, le SEP-UNSA porte des mandats clairs pour la reconnaissance du métier d'animateur et sa professionnalisation. Aussi, nous pensons que le gouvernement doit rapidement actionner les leviers qui permettront la réussite de cette réforme :

- ✓ Un retour à des taux d'encadrement non dérogatoires :
1 Animateur pour 10 & enfants - 6 ans et 1 Animateur pour 14 pour enfants de + 6 ans
- ✓ Une véritable programmation de la professionnalisation des animateurs pour que tous puissent accéder en 3 ans à un niveau IV
- ✓ La reconnaissance du diplôme du niveau IV comme diplôme de référence dans le code de l'action sociale et des familles.
- ✓ L'inscription dans le PEDT de la prise en compte des temps de préparation pour les animateurs
- ✓ L'ouverture de formations initiales et continues communes animateurs/enseignants dans des CREPS ou des ESPE
- ✓ Pour le public, le passage en catégorie B de tous les agents qui assument des missions de direction et d'encadrement par la voie de l'examen professionnel, du concours ou encore de la promotion interne lorsque c'est possible.

Jeudi 13 octobre 2016

Mobilisons-nous en masse.

Nous engageons les manifestants à contacter les UD UNSA locales ainsi que la CFDT pour s'organiser.

CONTACT :

Marie BAGGIO
Secrétaire Général adjointe
sep.sg@unsa-education.org
Mobile : 06 63 14 67 31

Modalité pour se déclarer en grève :

Secteur public : un préavis de grève a été déposé au niveau national, vous êtes couvert et vous pouvez vous signaler en grève le jour même.

Secteur privé : Vous devez indiquer à votre direction que vous êtes gréviste au moins le jour même. Vous trouverez ci-joint le tract intersyndical d'appel à la grève.

Le SEP se déplace en France pour rencontrer les animateurs qui se sont mobilisés. Le 18 et 19 octobre, nous serons à Strasbourg. Sur Grenoble, une dynamique s'établit ! Si vous êtes intéressés, contactez-nous !